SUITE

DE LA CONSPIRATION,

ET AUTRES FAITS INTÉRESSANS.

ON assure que quelques riches particuliers avoient promis trois millions pour l'exécution du projet dont nous avons parlé, & dont le grand nombre de personnes qui assurent avoir été sollicitées pour y entrer, ne permet presque plus de douter. On dit qu'il y avoit des personnes de tous les états, afin de se procurer des instructions de tous les genres.

L'appartement qu'on a visité dans la rue des Mauvais-Garçons, quoique loué par les personnes détenues, n'a jamais été occupé par elles. Le profond silence que l'on garde sur cet objet, fait présumer qu'on a fait quelques découvertes importantes : peut-être étoit-ce le lieu du ralliement, peut-être étoit-ce le dépôt des uniformes, & des objets nécessaires à l'exécution du complot.

Le sieur Liveron, actuellement à l'abbaye, a deux freres, l'un, ex-conseiller au parlement de Paris, qui est parti avec l'abbé de Bissy, pour demeurer dans sa province, qui est voisine de la Savoie, pendant tout le temps que son frere restera à Turin ; l'autre est lieutenant-particulier au bailliage de Belley. Il est arrivé depuis un mois à Paris, où il se disoit député de la province du Bugey, à la suite de l'assemblée nationale, pour rendre compte à sa province de ce qui s'y feroit. Il est fixé depuis ce temps à Versailles : il étoit à Paris depuis deux jours à l'époque de la détention de son frere ; il a disparu le lendemain.

On a arrêté un homme connu, qui avoit, dit-on, plusieurs bourses remplies de différentes sortes de mon-

noïes blanches qu'il distribuoit aux marqueurs de maisons : il a été conduit à la ville ; & quoique la ville où on l'avoit conduit l'eût relâché, il est gardé à vue par un district.

Sur la dénonciation des trois prisonniers détenus dans l'abbaye, accusés d'avoir trempé dans la conspiration, & sur l'indication de quelques témoins, plusieurs personnes ayant été ou arrêtées, ou conduites dans le district pour être ouïes, des gens mal intentionnés ou mal instruits ont composé une liste, dans laquelle ils ont osé inférer des noms étrangers, même des personnes distinguées, & ils n'ont pas rougi d'en distribuer des copies comme extraites des registres du grand Châtelet, on doit sans doute s'indigner de pareilles horreurs.

Pour nous, nous nous abstiendrons encore de nommer personne, jusqu'à ce qu'il résulte de la procédure une conviction complette contr'eux ; il seroit possible que, dans le nombre des détenus, quelques-uns prouvassent leur innocence.

Une lettre adressée à un particulier de cette ville annonce une assemblée générale des cantons suisses & des grisons ; elle est indiquée pour les huit premiers jours de ce mois. On ignore les motifs de cette assemblée extraordinaire.

On met la plus grande activité à la recherche des preuves de la conspiration, & tous les jours on fait de nouvelles découvertes. Le 11 du courant, à quatre heures & demie du soir, les commissaires du district de l'abbaye Saint-Germain, chargés de faire les informations, après avoir pris le consentement de la demoiselle Renaud de Bissy & du sieur abbé Douglas, que les scellés mis sur les portes de leur appartement fussent levés, & l'inventaire fait seulement en présence du sieur Rubac de Liveron, leur complice, se sont transportés avec ledit sieur de Liveron, escorté de la garde nationale, dans la maison où les accusés ont été arrêtés ; & après avoir levé les scellés qui se sont trouvés intacts, on a commencé à procéder à l'inventaire des papiers. Cette premiere séance a duré cinq heures & demie. On ne rend pas public ce qui a été trouvé, parce qu'il est du plus grand intérêt que le secret soit gardé :

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

mais on peut dire qu'il a été emporté plusieurs liasses de papiers très-Importans, qui seront joints à la procédure. Le scellé a été remis sur les portes à dix heures du soir, & le sieur de Liveron a été reconduit dans les prisons de l'abbaye. On assure que lorsque cet accusé descendit du fiacre qui le portoit, & qu'il entra dans la maison, il demanda à la portiere si son frere étoit de retour de Versailles, & s'il s'étoit présenté à la porte; & sur la réponse de la portiere qu'il n'avoit pas paru, il en témoigna publiquement sa satisfaction. Le 13 au matin, les mêmes commissaires, accompagnés, pour la premiere fois, de ceux députés par la ville, se sont rendus dans l'appartement que les prisonniers avoient loué dans une maison sise rue & ils en ont fait enlever les meubles, qu'ils ont fait transpotter dans la maison de la rue Mazarine. On a remarqué que parmi ces meubles, il ne se trouvoit point de lit; ce qui ne laisse point de doute que l'appartement de la rue.... ne servoit que de rendez-vous pour faire les enrôlemens. Parmi les meubles qui ont été enlevés, on a vu deux gros paquets, qui ont été portés à l'hôtel-de-ville.

Le bruit qui avoit couru de la détention de M. Masson, maître du jeu de paume de la rue Mazarine, est de toute fausseté. Il n'est pas sorti de chez lui, & va s'empresser, en se montrant dans les endroits publics, de démentir cette calomnie. Nous nous ferons toujours un devoir de venger l'innocence inculpée par les soupçons même les plus légers. Ce citoyen estimable n'a donné lieu à aucun. Ne seroit-il pas de la prudence de l'hôtel-de-ville de rendre public tous les jours, autant que la sagesse le permettroit, le nom des personnes arrêtées? Cette précaution préviendroit les imputations vagues & les soupçons odieux, toujours désagréables pour les honnêtes citoyens, que répand la malignité, & que l'insouciance ne manque pas d'accueillir.

Mardi 5, on a arrêté, dans une maison de la rue Mazarine, deux Enrôleurs de la cabale & une Enrôleuse: on les a surpris au moment où ils venoient de recevoir deux lettres de deux enrôlés, qui leur de-

mandoient le jour & le mot du ralliement ; on a trouvé chez eux des liſtes qui pourront être funeſtes à des enrôlés ; des plans d'attaque dont ils étoient dépoſitaires, & d'autres pieces non moins curieuſes, telles qu'une liſte de proſcrits, où ſe trouvent les noms des meilleurs Citoyens connus. Ces Citoyens devoient être les premiers ſacrfiés à la vengeance du deſpotiſme ; nos Milices devoient être égorgées, & nos Repréſentans devoient être ſéparés pour toujours.

On continue à arrêter ceux qu'on croit coupables de cet abominable complot ; ceux dont nous ſommes aſſurés, ſont M. Vidaud de la Tour, dont nous avons déja parlé, M. de Vivron, M. le Marquis de Neſle, M. le Comte de Treſſan, M. l'Abbé Douglas, deux Conſeillers au Parlement, Madame de Biſſy, M. & Madame de Rohan-Chabot, M. de Comte de Tilly, M. de Livron, Conſeiller, & ſon beau-frere.

On répand auſſi que plus de huit mille hommes de la Garde pariſienne étoient de la conſpiration, & qu'ils avoient une marque diſtinctive qui devoit ſervir à les reconnoître ; on dit qu'une quantité de maiſons avoient été marquées pour être incendiées ; que ces bruits ſoient vrais ou faux, il eſt toujours certain qu'on prend toutes les précautions pour en arrêter l'exécution : les rues continuent à être illuminées toutes les nuits, & les patrouilles nombreuſes & multipliées veillent à notre ſûreté avec un zèle infatigable.

Le 15 de ce mois, le préſident du diſtrict de Saint-Opportune, a fait part à l'aſſemblée générale qu'il avoit reçu une lettre de Cambrai, ſignée des ſoldats de la légions de Cambrai, qui annonçoient qu'on avoit dégarni la ville de troupes ; qu'elle n'eſt gardée que par 400 hommes de troupes réglées, dont cent ſont employés à la garde d'un poſte voiſin de la ville ; & qu'on a voulu leur enlever les canons, les mortiers & les boulets, ſous prétexte de les refondre, mais que les habitans s'y ſont fortement oppoſés. Ils prient le préſident du diſtrict d'en inſtruire la municipalité de Paris, afin d'y aviſer. Cette lettre a été portée à M. le maire & à M. de la Fayette, qui

l'ont envoyée au miniſtre de la guerre, dont on attend la réponſe. Ils ajoutoient, au nom des habitans, qu'ils étoient déterminés à ſe laiſſer hâcher, plutôt que de laiſſer les ennemis pénétrer de ce côté. Ce qui doit nous raſſurer, c'eſt que notre brave général eſt inſtruit de tous ces détails, & qu'il les a entendus avec ſa ſérénité ordinaire.

Il y a quelques jours qu'on vit arriver à Livri, pendant la nuit, une gondole remplie de perſonnes, ayant l'uniforme de la garde-nationale-pariſienne; les ſix chevaux qui la traînoient, avoient les jambes bottées pour ne pas faire de bruit; ils venoient chercher un abbé qui étoit parti depuis trois jours.

On a arrêté avant hier, dans la rue Saint-Antoine, un jeune clerc du notaire de feue la Baſtille, qui portoit la cocarde noire. Il a été conduit à l'hôtel-de-ville.

Nous voudrions bien ſavoir à quel uſage on deſtine la quantité incroyable de boutons qu'on fabrique, rue Quincampoix, près l'hôtel de Beaufort; ils portent pour type un lion ſurmonté de l'aigle impérial.

On a mis le ſcellé chez M. le chevalier de Guer, gentilhomme breton, ſuffiſamment connu.

Tous les jours on parle de nouveaux complots, de nouvelles perfidies, de nouvelles trahiſons. On écrit de Londres, que deux Négocians Eſpagnols, arrivés dans cette ville, gardant un certain *incognito*, ſollicitent, auprès des Miniſtres, l'alliance de la Grande-Bretagne avec la Cour d'Eſpagne, dans le deſſein de faire rentrer le Monarque François dans tous ſes droits éclatans, & ceux de la Nation dans le néant. On ajoute, comme une choſe certaine, que la propoſition a été appuyée par le Miniſtere François lui-même, qui ne demandoit que vingt mille Anglois, mais qu'elle n'a pas été goûtée par cette généreuſe Nation.

Le Roi a confié à Mgr. le duc d'Orléans une commiſſion infiniment intéreſſante pour l'état; & S. A. S. n'a pas héſité de s'en charger, vu l'extrême utilité dont l'objet de ſa miſſion peut être pour le bien public.

Monſeigneur le duc d'Orléans a eu un paſſeport de l'Aſſemblée nationale, & un autre paſſeport de MM. les Repréſentans de la commune de Paris. S. A. S. eſt partie le 14 octobre, dans la matinée, & reviendra le plutôt qu'il lui ſera poſſible.

On ſe perd dans le labyrinthe des conjectures ſur le départ de M. le duc d'Orléans; ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'il a eu des entretiens particuliers avec le Roi; que la nuit du mardi au mercredi il ne devoit pas partir, & qu'il a changé pluſieurs fois de deſſein. M. de Mirabeau devoit, dit-on, dénoncer ſon départ. La demande du paſſeport & la lettre de M. de Montmorin ont empêché la dénonciation. On a répandu qu'il avoit été choiſi, à cauſe de ſes liaiſons avec le prince de Galles, pour arrêter les deſſeins du miniſtere anglois, qui, dit-on, fait prodiguer l'argent dans Paris pour exciter des ſéditions. D'autres diſent qu'il eſt parti pour un achat de grains, ce qui n'eſt guere vraiſemblable. Tout eſt parfaitement ſecret dans cette affaire, & l'on doit s'abſtenir d'en former aucun jugement, avant que d'autres faits rapprochés puiſſent nous apprendre ce que nous devons croire.

Diſcours des Députés des Juifs des Provinces d'Alſace & de Lorraine, prononcé à la Barre de l'Aſſemblée Nationale, par un des Députés de la Lorraine.

MESSEIGNEURS,

»C'eſt au nom de l'Eternel, Auteur de toute juſtice & de toute vérité, c'eſt au nom de ce Dieu qui, en donnant à chacun les mêmes droits, a preſcrit à tous les mêmes devoirs; c'eſt au nom de l'humanité outragée depuis tant de ſiecles, par les traitemens ignominieux qu'ont ſubis, dans preſque toutes les contrées de la terre, les malheureux deſcendans du plus ancien de tous les peuples, que nous venons aujourd'hui vous

conjurer de vouloir bien prendre en considération leur deſtinée déplorable.

Par-tout perſécutés, par-tout avilis, & cependant toujours ſoumis, jamais rebelles; objets, chez tous les peuples, d'indignation & de mépris, quand il n'auroit dû l'être que de tolérance & de pitié, les Juifs que nous repréſentons à vos pieds, ſe ſont permis d'eſpérer qu'au milieu des travaux importans auxquels vous vous livrez, vous ne rejetterez par leurs vœux, vous ne dédaignerez pas leurs plaintes, vous écouterez avec quelque intérêt les timides réclamations qu'ils oſent former au ſein de l'humiliation profonde dans laquelle ils ſont enſévelis.

Nous n'abuſerons pas de vos inſtans, Meſſeigneurs, pour vous entretenir de la nature & de la juſtice de nos demandes; elles ſont conſignées dans les mémoires que nous avons eu l'honneur de mettre ſous vos yeux.

Puiſſions-nous vous devoir une exiſtence moins douloureuſe que celle à laquelle nous ſommes condamnés! Puiſſe le voile d'opprobre qui nous couvre depuis ſi long-temps, ſe déchirer enfin ſur nos têtes! que les hommes nous regardent comme leurs freres, que cette charité divine qui vous eſt ſi particuliérement recommandée s'étende enfin ſur nous. Qu'une réforme abſolue s'opere dans les inſtitutions ignominieuſes auxquelles nous ſommes aſſervis; & que cette réforme, juſqu'ici trop inutillement ſouhaitée, & que nous ſollicitons, les larmes aux yeux, ſoit votre bienfait & votre ouvrage.

Réponſe de M. le Préſident aux Députés des Juifs.

Les grands motifs que vous faites valoir à l'appui de vos demandes, ne permettent pas à l'Aſſemblée de les entendre ſans intérêt; elle prendra votre requête en conſidération, & ſe trouvera heureuſe de rappeller vos freres à la tranquillité, au bonheur; & proviſoirement vous pouvez en informer vos Commettans.